

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

relatif à l'ouverture d'une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale concernant la régularisation et l'extension d'une cave viticole, sur la commune d'Argeliers portée par la SCAV La Languedocienne et ses Vignerons.

Par arrêté n° 2022/0086 du Préfet de l'Aude du 16 août 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 15 jours, est prescrite du **16 septembre 2022** au **30 septembre 2022**.

### Caractéristiques principales du projet :

Le projet relève des rubriques suivantes de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et de l'article R.214-1 du Code de l'environnement : 2251-B1 (Enregistrement), 2750 (Autorisation), 1185, 2910, 2921 (Déclaration avec contrôle) et 2.1.5.0 (Déclaration).

La SCAV La Languedocienne et ses Vignerons a déposé un dossier de demande d'enregistrement en régularisation et extension d'une cave viticole, au titre des ICPE.

### Informations complémentaires :

La personne responsable du projet est Monsieur le Président de la SCAV La Languedocienne et ses Vignerons – 10, avenue Pierre de Coubertin - 11120 Argeliers.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

- Monsieur **TOMASONI** Sébastien, Technical Manager-Oenologist  
Courriel : [lang-vin@wanadoo.fr](mailto:lang-vin@wanadoo.fr) – Tél. : 04 68 46 11 14 – 06 24 30 26 39
- Monsieur **EUGENE** Gérard, président  
Courriel : [lang-vin@wanadoo.fr](mailto:lang-vin@wanadoo.fr) – Tél. : 04 68 46 11 14

### Désignation du commissaire enquêteur :

Monsieur Jacques JAUR, expert en BTP, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du 09 août 2022 de Monsieur le Président du tribunal administratif de Montpellier. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant sera désigné après interruption de l'enquête par le Président du tribunal administratif.

### Déroulement de l'enquête :

Les communes concernées par le projet, parce qu'elles sont en totalité ou en partie situées dans un rayon de 1 km du projet, sont : Argeliers (11), Montouliers (34) et Cruzy (34).

La commune d'Argeliers est **désignée siège de l'enquête**.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi que le registre d'enquête, à feuillets non mobiles cotés, paraphés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête publique seront mis à disposition du public en mairie d'Argeliers (11120) – 5, rue Quatre Vingt Sept.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur le registre d'enquête, ouvert à cet effet.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4140>

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4140>
- à partir du site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/les-caves-r1655.html> gratuitement sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public, en mairie d'Argeliers.

#### **Observations et propositions du public :**

Avant la clôture de l'enquête, les observations relatives au projet pourront être :

- consignées sur le registre déposé en mairie d'Argeliers ;
- ou adressées par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-4140@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4140@registre-dematerialise.fr) ou depuis le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4140>
- ou envoyées par courrier à la mairie d'Argeliers (11120) – 5, rue Quatre Vingt Sept - à l'attention de Monsieur Jacques JAUR, commissaire enquêteur.

Les observations et propositions formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé.

**Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.**

#### **Lieu et dates de permanences du commissaire enquêteur :**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures en mairie d'Argeliers (11120) – 5, rue Quatre Vingt Sept :

- le 16 septembre 2022 de 09 h à 12 h,
- le 30 septembre 2022 de 16 h à 18 h.

#### **Mise à disposition du rapport et des conclusions :**

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- en mairie d'Argeliers ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/les-caves-r1655.html>

#### **Décision prise à l'issue de l'enquête :**

À l'issue de la procédure, une autorisation environnementale assortie éventuellement du respect de prescriptions ou un refus sera prononcé par arrêté du préfet de l'Aude.